



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 4 décembre 2024]

Date de la convocation

28 novembre 2024

Date de mise en ligne

6 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 29

Procurations : 3

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Monique GUILLE, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine BOISSIERE, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Daniel RIBES, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, Corinne DARMANI Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Christelle HARDY, Elisa GILLET

Absents : Dominique BOYER,

N° 111/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Election d'un nouvel adjoint au maire

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a créé par délibération du 5 juillet 2020 neuf postes d'adjoint.

En raison du décès de M. Eric Piludu, 6^e adjoint au maire de Gaillac, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 5 juillet 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire fixant leur nombre à neuf,

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver le maintien à neuf du nombre des adjoints,
- De procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au scrutin secret à la majorité absolue,
- D'approuver la désignation du nouvel adjoint élu au 9^e rang du tableau.

Font acte de candidature : M. David AMALRIC et M. Laurent SQUASSINA

Sont désignés comme assesseurs : M. Jean BATAILLOU et Mme Martine MOSTARDI

Nombre de votants : 32

Majorité absolue : 17 voix

Pour M. AMALRIC : 18 voix

Pour M. SQUASSINA : 9 voix

Votes nuls : 0

Votes blancs : 5

Nombre de suffrage exprimés : 32

Est proclamé élu : David AMALRIC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le maintien à neuf du nombre des adjoints,

APPROUVE la désignation de M. David AMALRIC au rang de 9^e adjoint au maire,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 5 décembre 2024